

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 7-2018

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux contribuables de la Ville de La Pocatière, par la soussignée, Danielle Caron, greffière de la Ville, de ce qui suit :

- QUE, lors de la séance ordinaire du 7 août 2018, le conseil municipal de la Ville de La Pocatière a adopté le règlement numéro 7-2018 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin de retirer un usage spécifiquement autorisé dans la zone Cb5;
- QUE le règlement numéro 7-2018 a reçu l'approbation de la MRC de Kamouraska le 12 septembre 2018;
- QUE le règlement numéro 7-2018 est entré en vigueur le 18 septembre 2018, suite à la délivrance du certificat de conformité émis par M. Yvan Migneault, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Kamouraska;
- QUE tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de La Pocatière sur les heures d'ouverture du bureau municipal, ainsi que sur le site Internet de la Ville par l'hyperlien inséré au présent avis public.

Donné à La Pocatière ce 20 septembre 2018.

Danielle Caron, OMA
Greffière